

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-012-19079/25/CM

■ Approbation de la mise en affectation d'actif et du transfert de passif des budgets annexes "assainissement" et "eau" à la Régie des Eaux du Pays d'Aix
141697

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1er janvier 2018, les compétences « assainissement » et « eau ».

A cet effet, par délibération N°DEA 008-4227/18/CM, une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial dénommée « Régie des eaux du Pays d'Aix » a été créée pour exercer les compétences « assainissement » et « eau » sur le périmètre des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Saint-Estève-Janson, Venelles.

Il a été décidé d'étendre le périmètre de la régie en lui confiant la gestion du service assainissement de la commune de Fuveau au 01/11/2019 (délibération N°DEA -018-6491/19/CM du 20/06/2019) ; de la commune de Vitrolles au 01/08/2022 et de la station d'épuration de Coudoux, Velaux et Ventabren au 01/01/2022 (délibération N° TCM-006-10708/21/CM du 19/11/2021) et des communes de Puyloubier au 01/01/2023, Ventabren au 01/03/2023, Coudoux au 01/07/2023 (délibération N° TCM-012-12172/22/CM du 30/06/2022).

Il a également été acté d'étendre le périmètre de la régie en lui confiant la gestion du service eau potable des communes de Vitrolles au 01/08/2022 (délibération N°TCM-006-10708/21/CM du 19/11/2021), Puyloubier au 01/01/2023 et Coudoux au 01/07/2023 (délibération N° TCM-012-12172/22/CM du 30/06/2022), Fuveau au 01/01/2024 (délibération N° TCM-008-14454/23/CM du 29/06/2023) et Châteauneuf-le-Rouge au 01/01/2025 (délibération N° TCM-011-14910/23/CM du 12/10/2023).

Dans ce contexte, les biens nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement » et « eau » sur le périmètre élargi de la régie, figurant à l'actif des budgets annexes « assainissement » et « eau » de la Métropole, doivent être affectés à cette dernière. Cette affectation permet à la régie de disposer de ces biens, en assurant la gestion et en assumant les droits et obligations (amortissements et remboursement de la dette associée) qui y sont associés, tout en laissant la Métropole propriétaire de ces biens. Ainsi, les emprunts qui ont participé à financer les biens mis à disposition doivent être transférés à la Régie des eaux du Pays d'Aix.

Dès lors, afin de procéder à la mise en affectation comptable de l'actif du budget annexe « assainissement » à la Régie des eaux du Pays d'Aix, il est nécessaire d'arrêter les montants tels que décrits en annexe selon les dates de transfert.

Ces opérations de mise en affectation d'actif représentent 70 855 421,97 euros en valeur brute.

Ces biens figurant à l'actif ont été pour partie financés par des emprunts devant faire l'objet d'un transfert à la Régie des Eaux du Pays d'Aix listés en annexe.

Il est par conséquent proposé par la présente délibération de procéder au transfert des contrats d'emprunts suivants à la Régie des Eaux du Pays d'Aix :

- Contrat n° 2018-RIVESHAUTES-001 / MIN526655EUR de SFIL CAFFIL pour un capital restant dû arrêté au 01/11/2019 à la somme de 497 962,15 euros ;
- Contrat n° 2018-DT-VENTABREN-119 / A29120NS de la Caisse d'Epargne pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/03/2023 à la somme de 143 125,57 euros ;

- Contrat n° 2018-DT-VENTABREN-120 / A29140GP de la Caisse d'Epargne pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/03/2023 à la somme de 246 833,18 euros ;
- Contrat n° 2018-DT-VENTABREN-121 / A2915092 de la Caisse d'Epargne pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/03/2023 à la somme de 161 062,58 euros.

Ces transferts représentent un montant de capital restant dû de 497 962,15 euros au 01/11/2019 et de 551 021,33 euros au 01/03/2023 listés en annexe.

De même, afin de procéder à la mise en affectation comptable de l'actif du budget annexe « eau » à la Régie des eaux du Pays d'Aix, il est nécessaire d'arrêter les montants tels que décrits en annexe selon les dates de transfert.

Ces opérations de mise en affectation d'actif représentent 26 023 221,68 euros en valeur brute.

Ces biens figurant à l'actif ont été pour partie financés par des emprunts devant faire l'objet d'un transfert à la Régie des Eaux du Pays d'Aix listés en annexe.

Il est par conséquent proposé par la présente délibération de procéder au transfert des contrats d'emprunts suivants à la Régie des Eaux du Pays d'Aix :

- Contrat n° 2018-DT-COUDOUX-056 / MON521202EUR de SFIL CAFFIL pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/07/2023 à la somme de 2 503,04 euros ;
- Contrat n° 2018-DT-COUDOUX-057 / C2Q0HQ012PR du Crédit Agricole pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/07/2023 à la somme de 32 530,35 euros ;
- Contrat n° 2018-DT-FUVEAU-069 / MON520970EUR de SFIL CAFFIL pour un capital restant dû inscrit arrêté au 01/01/2024 à la somme de 13 233,91 euros ;
- Contrat n° 2018-DT-FUVEAU-70 / C11JL0016PR du Crédit Agricole pour un capital restant dû arrêté au 01/01/2024 à la somme de 1 083,53 euros.

Ces transferts représentent un montant de capital restant dû de 35 033,39 euros au 01/07/2023 et de 14 317,44 euros au 01/01/2024 listés en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 008-4227/18/CM du 28 juin 2018 portant création portant création d'une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de procéder à la mise en affectation de l'actif du budget annexe « assainissement », afférent à l'exercice des compétences susvisées et au transfert des emprunts concernés ;
- La nécessité de procéder à la mise en affectation de l'actif du budget annexe « eau », afférent à l'exercice des compétences susvisées et au transfert des emprunts concernés.

Délibère

Article 1 :

La mise en affectation de l'actif de la compétence « assainissement » à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, en date du 31 décembre 2024, listé à l'annexe 1 ci-jointe est approuvée pour un montant brut global de 70 855 421,97 euros et une valeur nette comptable globale de 46 797 159 euros.

La mise en affectation de l'actif de la compétence « eau » à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, en date du 31 décembre 2024, listé à l'annexe 2 ci-jointe est approuvée pour un montant brut global de 26 023 221,68 euros et une valeur nette comptable globale de 14 252 984,86 euros.

Article 2 :

Le transfert du passif de la compétence « assainissement » à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, en date du 1^{er} novembre 2019 pour un montant de 497 962,15 euros et en date du 1^{er} mars 2023 pour un montant de 551 021,33 euros, listé à l'annexe 3 ci-jointe, est approuvé.

Le transfert du passif de la compétence « eau » à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, en date du 1^{er} juillet 2023 pour un montant de 35 033,39 euros et du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 14 317,44 euros, listé à l'annexe 4 ci-jointe, est approuvé.

Toutes les échéances, payées par la Métropole, après la date de transfert, sont dues par la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Suivi des transferts
Budget, Finances, Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Jean-Pierre GIORGI